



Séance du 21 mai 2021 à 14h

Présidée par Marc Aicardi de Saint-Paul

Sous la coordination de Roland Pourtier

« *Le Sahel et ses défis actuels* »

L'avenir visible du Sahel

Laurent Bossard, Directeur du Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest /OCDE

« Tout ce que vous voyez va arriver ; le reste dépend de vous. »

Les spécialistes de la prospective expliquent très bien que la réflexion sur l'avenir a pour objectif d'intégrer le temps long dans les décisions et les actions d'aujourd'hui.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est une illustration parfaite de l'utilité de cette démarche. Il produit des scénarios à moyen et long termes sur l'évolution du climat sur la base desquels les gouvernements (certains en tout cas) se fixent des objectifs (ne pas dépasser une augmentation de la température moyenne de 2° d'ici 2100) et mettent en œuvre des mesures concrètes qui font partie de notre vie quotidienne en ce premier quart du XXI^e siècle. Autre exemple : dans les années 80, conscientes d'une croissance urbaine puissante et inexorable dans l'avenir, les autorités de Ouagadougou se lancent dans la construction d'un nouveau quartier à une dizaine de kilomètres au sud du centre-ville. Longtemps désert et objet de moqueries, Ouaga 2000 s'avère être aujourd'hui un modèle de gestion urbaine par anticipation.

Cependant, il est beaucoup plus complexe d'anticiper l'évolution de sociétés humaines que celles du climat ou du nombre d'habitants d'une ville. La méthode la plus couramment utilisée est celle des « scénarios ». On identifie un grand nombre de variables dont on anticipe les évolutions et les interactions à l'aune de différentes options politiques qui vont généralement du volontarisme courageux au laisser-faire. Ces scénarios font l'objet de débats inclusifs, sont amendés et finalisés puis soumis aux responsables politiques pour action.

Ces derniers sont souvent déconcertés par cet outil dont on ne leur fournit pas le mode d'emploi. Que faire ? S'appuyer sur le scénario « idéal et volontariste » pour bâtir un projet de société ? Ou construire sur le scénario pessimiste pour identifier les obstacles et menaces à éviter ? Dans les deux cas, il faudra ensuite décliner les politiques à mettre en œuvre pour infléchir les innombrables variables concernées ainsi que leurs non moins nombreuses interactions. L'étude « Mali 2025 » publiée en 1999 rend bien compte de la difficulté de s'appuyer sur un scénario idéal pour formuler une politique crédible : « une démocratie consensuelle, une décentralisation réussie, une économie forte et diversifiée financée par



l'épargne nationale, une balance commerciale excédentaire, un système éducatif cultivant l'excellence, etc. ». Que faire de ces bonnes intentions ? Quant au scénario catastrophe, il ne peut être qu'un repoussoir puisqu'il repose sur l'absence de toute forme de politique éclairée.

Il ne s'agit pas ici de se livrer à une critique de ce type d'exercice dont beaucoup ont été menés dans le cadre du programme « Futurs africains ». Si l'on avait bien lu « Mali 2025 », le pays n'en serait peut-être pas là où il est aujourd'hui. Si les Maliens y ont exprimé leurs rêves (le scénario idéal), ils ont aussi exprimé leurs craintes ; celle-ci en particulier : « Force est de constater que nous vivons une phase d'infiltration et d'expansion de l'islamisme radical au sein de la société malienne qui doit faire craindre [...] (une) menace sur la laïcité, l'intrusion du militantisme religieux dans le champ politique, [...] un vivier pour le recrutement de cadres et sympathisants de mouvements religieux extrémistes. L'État doit prendre garde, par un certain immobilisme, de donner le sentiment que laïcité veut dire laisser-faire ». Il est facile de dire que le gouvernement et ses partenaires auraient dû entendre cet avertissement ; mais on ne peut qu'être admiratif de la lucidité et de la justesse du diagnostic.

En outre, une lecture attentive de cette étude permet d'identifier des « tendances (vraiment) lourdes » ; mais sur lesquelles l'attention du lecteur – et donc des responsables politiques – n'est pas suffisamment attirée.

De quoi sommes-nous absolument sûrs ? Même s'il est impossible de prévoir l'avenir, il est possible d'expliquer à un Premier ministre qu'une partie de l'avenir de son pays est parfaitement visible.

À l'aide de puissantes jumelles, un navigateur peut voir la terre qu'il atteindra dans plusieurs jours. La chose la plus utile que la prospective puisse faire est de donner ces jumelles à celles et ceux qui sont en charge d'influencer, de concevoir et de mettre en œuvre les politiques publiques d'aujourd'hui. Elle est aussi de leur dire « tout ce que vous voyez va arriver ; tout le reste dépend de vous ».

Sept certitudes sur l'avenir du Sahel

Le Sahel est ici défini comme l'ensemble constitué du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Tchad. Que voyons-nous à travers les jumelles ? Quelles sont les dynamiques à l'œuvre actuellement, dont la puissance et l'inertie sont telles que l'on sait qu'elles se poursuivront à l'échelle d'une génération ; c'est-à-dire à l'horizon 2040 ?

La première de ces certitudes est démographique. Dans les 20 prochaines années, la population africaine devrait être multipliée par 1.5 (alors que dans le même temps la population européenne n'augmentera pas). Mais cette croissance ne sera pas uniforme.

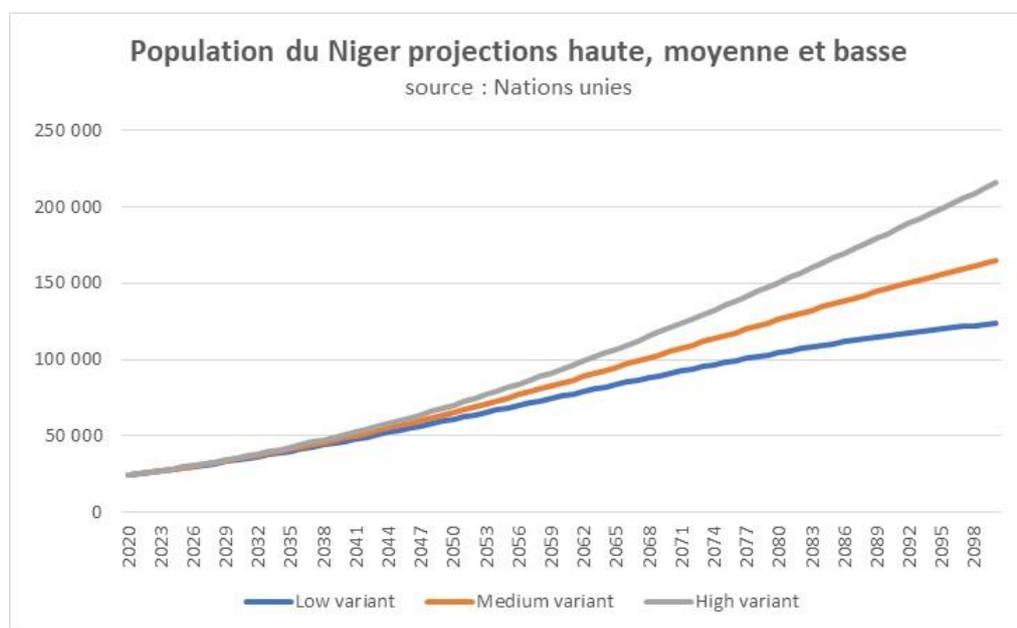
Les pays d'Afrique du Nord et l'Afrique australe ne verront leur population augmenter que faiblement. Un petit nombre de pays d'Afrique subsaharienne sont bien engagés dans leur transition démographique et verront leur population croître de 30 à 50 % (Ghana, Namibie...).



En revanche, la croissance sera beaucoup plus importante dans de nombreux pays d'Afrique centrale et de la Corne de l'Afrique ; ainsi que dans les pays sahéliens enclavés d'Afrique de l'Ouest dont la population devrait être multipliée par plus de 1.7 d'ici 20 ans ; plus de 2 pour le Niger (record d'Afrique et du Monde).

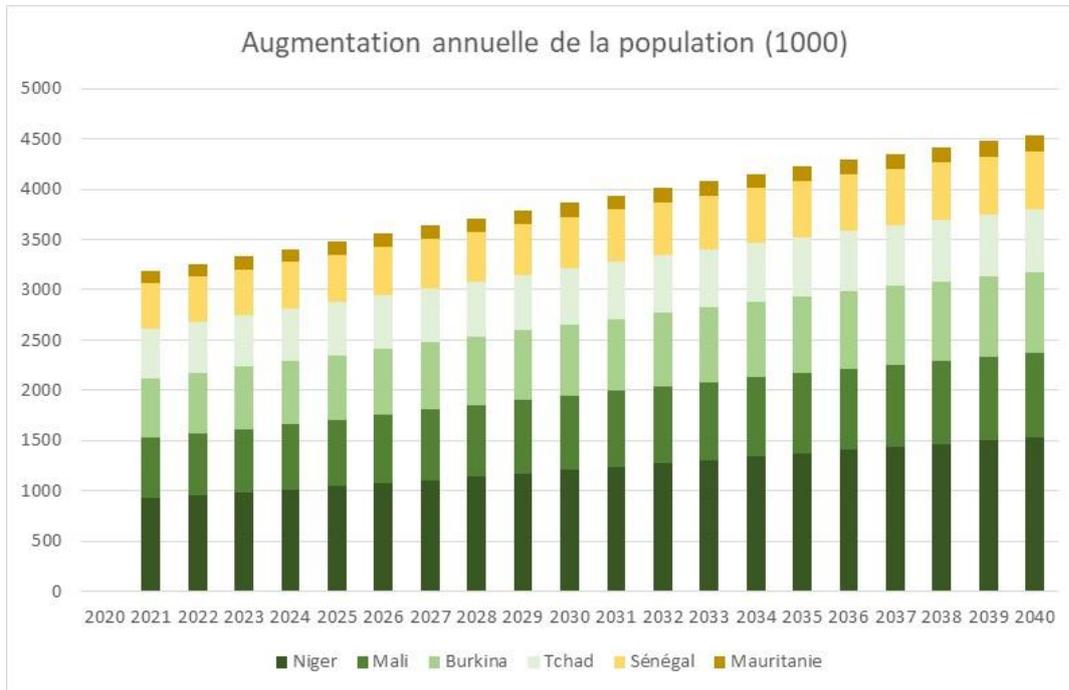
Cette croissance est due à une forte baisse de la mortalité doublée du maintien d'une fécondité élevée. Dans les pays côtiers, la transition de la fécondité a été déclenchée dans les années 80-85. Dans les pays enclavés, elle n'a commencé à s'esquisser que dans les années 2000-05 ; soit un décalage de 20 ans.

Même si des politiques volontaristes conformes aux engagements du partenariat de Ouagadougou¹, sont mises en œuvre à la hauteur des enjeux, les impacts en seront très limités à l'horizon 2040. Comme le montrent – par exemple – les différences entre les projections hautes, moyennes et basses des Nations Unies pour le Niger.



Il est donc plus que probable que la projection moyenne des Nations Unies se vérifie à peu de choses près ; et que la population cumulée du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Tchad passera d'un peu plus de 100 millions en 2020 à 180 millions en 2040 ; ce qui implique une augmentation de 3 millions par an dans la décennie 20 et de 4 millions par an à la fin des années 30. Le Niger sera, de loin, le pays qui fera face aux plus grands défis ; d'une façon générale les pays enclavés.

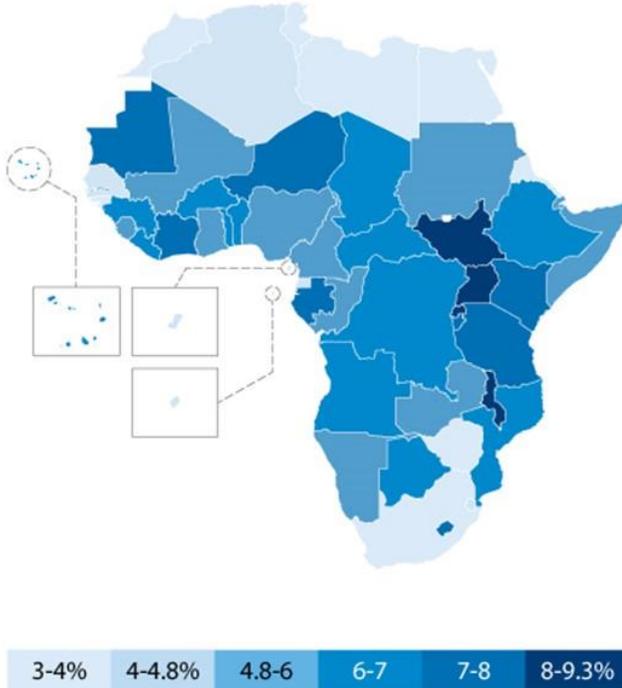
¹ Initiative visant la généralisation du planning familial lancée en 2010. Le Sénégal, le Niger, le Mali, la Mauritanie et le Burkina Faso sont parties prenantes.



La deuxième certitude a trait aux villes. Le taux d'urbanisation en Afrique de l'Ouest est passé de 34.7 % en 2000 à 47 % en 2019. Il devrait atteindre 60 % en 2040 selon les Nations Unies. La rapidité du processus est beaucoup plus importante en Afrique tropicale que dans les parties septentrionales et australes du continent ; ceci est confirmé par les travaux du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, à partir de sa base de données Africapolis (CSAO/OCDE, 2020)



Croissance annuelle de la population urbaine 1950 – 2015
Source : CSAO / OCDE



Toujours selon les Nations Unies, les pays du Sahel (Burkina, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad) verront leur population urbaine cumulée multipliée par 2.3 entre 2020 et 2040 et leur population rurale par 1.5. En 2040, il est plus que probable que la Mauritanie, le Sénégal et le Mali seront majoritairement urbains et que le Burkina approchera de la parité urbain – rural. Le Tchad et surtout le Niger demeureront majoritairement ruraux ; mais leur croissance urbaine sera parmi les plus fortes d’Afrique et du monde.

La croissance des villes résulte de trois dynamiques : les naissances en milieu urbain, l’exode rural et la transformation de villages en

villes. C’est ce troisième « moteur » qui tourne le plus vite dans les pays sahéliens enclavés. La croissance naturelle de la population est si forte qu’un bourg rural de quelques milliers d’âmes se transforme en une petite agglomération urbaine en quelques années ; puis en ville moyenne (CSAO/OCDE, 2020). C’est donc l’absence ou la faiblesse de l’exode rural qui engendre l’urbanisation. Au Niger, le nombre d’agglomérations de 10 000 à 50 000 habitants est passé de 37 en 2000 à 68 en 2015, soit deux villes de plus par an. Ce processus est inexorable. Il est la conséquence naturelle de la croissance démographique. Il se poursuivra sans aucun doute.

La troisième certitude a trait à la densification des espaces ruraux. La population rurale devant être multipliée par 1.5 en moyenne, la pression sur les ressources naturelles déjà forte aujourd’hui, va devenir très problématique ; même si « les données sur les disponibilités et potentiel en terre révèlent d’importantes divergences selon les sources » (OCDE/CSAO, 2013).

Au-delà de ces incertitudes préjudiciables, tout porte à croire que dès aujourd’hui « la disponibilité des terres arables commence à être problématique, car toutes les bonnes terres sont déjà cultivées et l’espace cultivable n’est pas infini (...). Il va donc falloir augmenter les rendements agricoles » (Billand, 2018) ; le gouvernement du Niger confirme ces inquiétudes en soulignant que « Dans les zones rurales en particulier où vivent plus de 80 % des pauvres, le taux de croissance de la population excède les ressources naturelles disponibles : la



superficie cultivable par actif, de pâturage, comme les ressources en eau mobilisées et la durée des jachères par foyer ont baissé – une tendance qui va s'accroître ».

On peut évidemment miser sur la mise en valeur des terres irrigables ; mais là encore les perspectives ne semblent pas suffisantes comme le souligne le CIRAD (2009) sur la région de Ségou au Mali : « À l'Office du Niger et en faisant l'hypothèse d'un rythme d'aménagement permettant d'atteindre 200 000 hectares en 2035, on couvre tout juste la croissance naturelle de la population agricole actuelle. Dans une région déjà traversée par des tensions entre éleveurs et agriculteurs, de tels agrandissements de surfaces cultivées se révéleront problématiques ».

Cette pression s'exercera aussi sur l'eau. « De nombreux indices laissent présager d'une baisse de la ressource disponible et notamment d'une diminution de la recharge des nappes liée à la pression démographique et à la forte diminution des zones de végétation naturelle, zones remplacées par des cultures et des sols nus dont la capacité au ruissellement est supérieure. Le GIEC note ainsi que, sur la zone sahélienne, l'impact du changement climatique devrait se traduire par une diminution de la recharge des aquifères de 10 à 20 %, du fait d'écoulements plus abondants liés à une plus forte intensité et plus faible fréquence des épisodes pluvieux » (Initiative plus d'eau pour le Sahel, 2018)

Ceci permet de passer à **la quatrième certitude qui porte sur le climat**. Depuis les années 50 et jusqu'au milieu des années 70, la pluviométrie a été relativement abondante. S'en est suivie une très longue période de déficit pluviométrique émaillée de grandes sécheresses jusqu'au milieu des années 90 ; puis une période d'alternance jusqu'au milieu des années 2000. Depuis, la pluviométrie est plutôt au-dessus de la moyenne.

Pour autant, cela ne signifie pas que la région retrouve la situation favorable des années 50 et 60. Car derrière ces chiffres se cache le développement très rapide d'épisodes pluviométriques extrêmes occasionnant d'importants dégâts : sécheresses localisées, inondations des villages et des villes, destruction des cultures et des infrastructures, érosion des terres. « La pluie annuelle actuellement observée au Sahel reste inférieure de 10 à 15 % à ce qu'elle était lors des décennies humides 1950 et 1960, du fait notamment d'un déficit persistant d'événements pluvieux durant la mousson. Au seul plan des cumuls annuels, il semble donc difficile de parler d'un retour à la normale. Par ailleurs, cette reprise des totaux annuels au Sahel est due avant tout à une plus grande fréquence de pluies intenses : la dernière décennie a ainsi vu une augmentation de 40 % de la proportion de pluie annuelle associée à ce type de pluie. Dans le même temps, la fréquence de jours pluvieux est restée inchangée par rapport à celle enregistrée durant la sécheresse, soit un déficit de 20 % en moyenne par rapport aux décennies antérieures » (Le Monde Afrique, 2018).

Les modèles du GIEC n'arrivent pas trouver un consensus sur l'avenir de la pluviométrie générale. Elle pourrait être supérieure selon certains, très inférieure selon d'autres. En

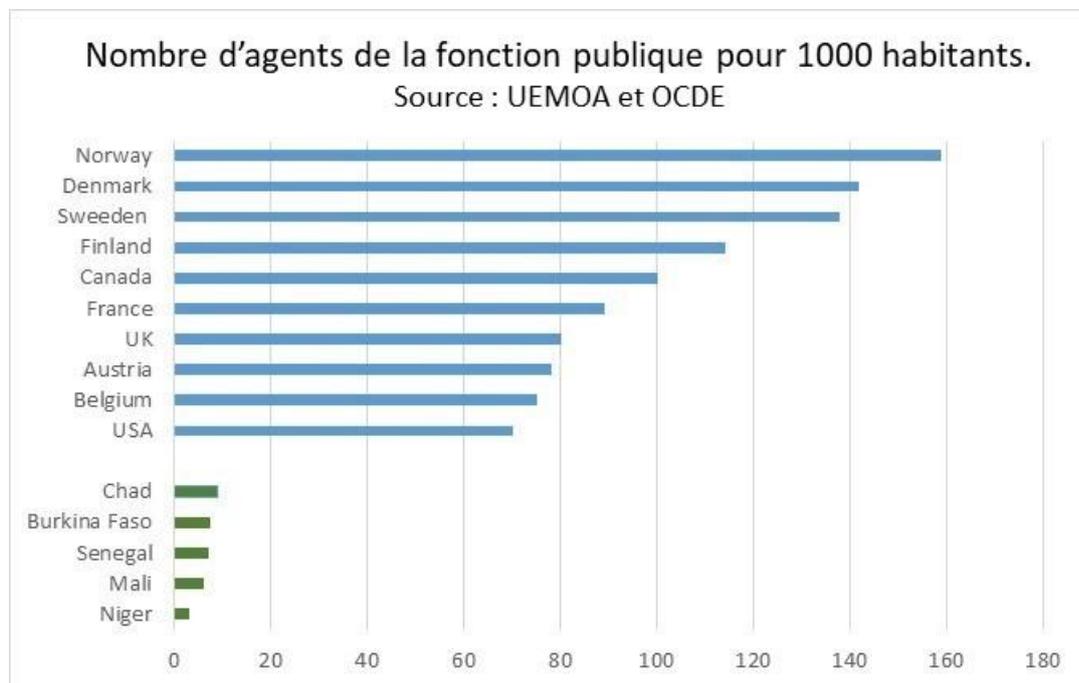


revanche, l'augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes fait consensus.

Les modèles du GIEC sont beaucoup plus fiables pour ce qui concerne les températures qui devraient augmenter une fois et demie plus vite que la moyenne mondiale dans les 50 prochaines années. *Un Sahel plus chaud est donc une quasi-certitude.*

La cinquième certitude porte sur la faiblesse des États. La capacité des administrations à assurer les services publics de base et à encadrer leurs territoires est aujourd'hui remarquablement faible. En 2019, le budget des gouvernements des pays s'établissait à 368 euros par habitant et par an au Sénégal, 185 au Burkina, 154 au Mali, 132 au Niger². La même année, il était de 428 en Côte d'Ivoire et de plus de 1 400 en Algérie.

Cet extrême dénuement de la puissance publique se traduit dans le nombre de fonctionnaires. Certes, à l'heure actuelle, la masse salariale de la fonction publique représente de 35 % à 45 % des budgets nationaux dans les pays sahéliens membres de l'UEMOA. Mais pour autant, aucun des pays sahéliens ne dispose de plus de 10 agents de la fonction publique pour 1 000 habitants. La comparaison avec les pays de l'OCDE est éloquent.



Compte tenu de la très forte croissance démographique, un doublement des budgets et du nombre d'agents des services publics permettrait simplement de maintenir le niveau actuel qui est insignifiant. *Il est donc très probable que la capacité des États à offrir des services*

² <https://www.djeliba24.com/classement-des-pays-de-luemoa-en-fonction-du-budget-2019>.



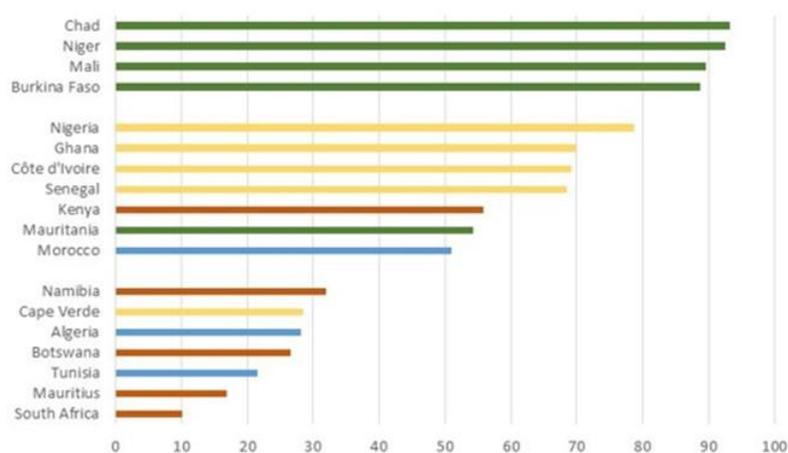
publics ne sera pas plus forte de ce qu'elle est aujourd'hui. Il est assez probable qu'elle sera plus faible.

La sixième certitude concerne le secteur informel.

Aujourd'hui, 90 % de la population sahélienne vit dans l'économie populaire. Il existe une corrélation nette entre le pourcentage de la population vivant dans le secteur informel et la croissance de la population. Cette forme d'économie est en effet consubstantielle aux sociétés en transition démographique ; car sa logique n'est pas l'accumulation du capital mais le partage nécessaire du travail permettant d'accueillir sans cesse de nouveaux opérateurs.

Part de l'auto-emploi et du travail familial dans l'emploi total en 2018

Source : OIT



Sachant que la population va doubler au cours des 20 prochaines années, Il est plus que probable que l'immense majorité de la population des pays sahétiens continuera de vivre dans « l'espace informel ».

La septième certitude porte sur la digitalisation. En Afrique de l'Ouest, la pénétration de la téléphonie mobile augmente plus vite que la population. « Le nombre d'abonnés à l'internet mobile a doublé (entre 2014 et 2017), atteignant les 78 millions fin 2017. De la même manière, le nombre d'abonnés aux services financiers mobiles enregistrés dans la région a atteint les 104.5 millions en 2017, une augmentation de 20.9 % par rapport à 2016. La valeur totale des transactions au cours de cette même période a atteint 5.3 milliards de dollars. En 2017, l'écosystème de la téléphonie mobile a contribué de 37 milliards de dollars à l'économie, soit 6.5 % du PIB de la région. Cet écosystème emploie actuellement plus de 200 000 personnes. (..). À l'avenir, il est attendu que la contribution économique de l'écosystème de la téléphonie mobile continue à augmenter en termes relatifs et absolus. En termes de valeur ajoutée, il est



estimé que d'ici 2022, la téléphonie mobile pèsera 51 milliards de dollars dans l'économie de l'Afrique de l'Ouest et représentera 7.7 % du PIB régional. » (GSM Association, 2018).

Il est plus que probable que cette tendance se poursuivra et que dans 20 ans, environ les deux tiers de la population de ces pays utiliseront un téléphone mobile et près de la moitié auront accès à internet. L'urbanisation très rapide des pays sahéliens favorisera et pourrait accélérer la dynamique. L'économie informelle, qui restera très majoritaire, sera donc également largement « digitalisée ».

Utilisation du téléphone pour guider les troupeaux vers les pâturages disponibles ou pour semer ses champs à la meilleure période, gestion des points d'eau, optimisation du fonctionnement des chaînes de valeur, gestion des stocks de vaccins, suivi de la malnutrition, digitalisation de l'état civil et autres services publics, les implications sont nombreuses et – pour beaucoup d'entre elles, inimaginables aujourd'hui.

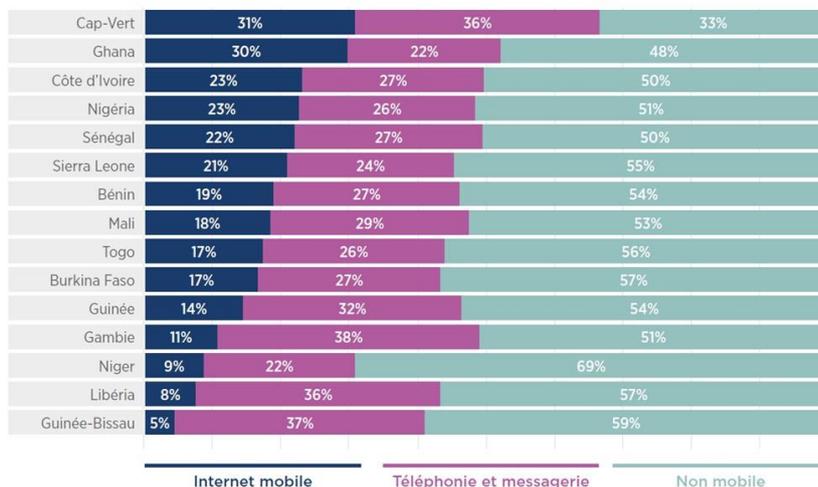
Téléphonie mobile
Abonnés uniques en Afrique de l'Ouest

Source : GSMA Intelligence



Internet mobile
Taux de pénétration en Afrique de l'Ouest (2017)

Source : GSMA Intelligence





La huitième certitude

Il existe un autre facteur qui sera présenté ici comme une huitième certitude, bien que ne reposant pas sur des séries statistiques. Il porte sur les femmes et les hommes qui peuplent et peupleront les pays du Sahel. Il porte sur leurs capacités à prendre leur destin en main.

Que se passe-t-il aujourd'hui sous nos yeux ? « À la place des structures traditionnelles de pouvoir, d'autres structures alternatives sont créées à longueur de journée (des regroupements spontanés, des collectifs et associations tous azimuts se forment et rappellent la défaillance chronique de l'État jacobin). La force de l'indignation semble désormais en branle. Concrètement, nous voyons des populations composées de toutes les générations s'organiser à Kayes, à travers des méthodes plus actives pour exiger de l'État, son devoir. Par effet de mimétisme, la même chose est observée à Gao et à Tombouctou. À Mopti, c'est l'exaspération. À Kolondièba et ailleurs, ça murmure déjà. C'est un vent qui souffle désormais, le vent du changement. » (Maliactu.net, 2019).

Face à un État en lequel elles n'ont plus confiance et qu'à certains égards elles n'espèrent plus, les sociétés sahéliennes s'organisent localement pour disposer du minimum de « services publics ». Ce faisant, ces sociétés montrent qu'elles sont disposées à mettre de l'argent en commun à condition d'avoir un service en retour. Ainsi au Mali :

Des centres de santé payés et gérés par les habitants. « Banconi est un quartier populaire à l'est de Bamako. En 1986, une des enquêtes sur les soins de santé primaires et la médecine traditionnelle, a montré que les ménages consacraient moins de 3 % de leurs dépenses pour la santé en raison de coûts de santé énormes et de la distance importante à l'hôpital. A germé l'idée de créer une Assaco (Association de santé communautaire). Cette association créa ensuite un Cescom (Centre de santé communautaire). Un Cescom est un centre de santé privé sans but lucratif, qui regroupe un dispensaire, une maternité et un dépôt pharmaceutique, et dont la gestion est assurée par une association d'usagers. Bénéficiant des services d'une équipe de professionnels de santé dirigée par un médecin ou par un infirmier, il met à la disposition des populations vivant alentour des soins de premier niveau. Le 9 mars 1989 a vu la création du Cescom sans argent, sans moyens et sans appui de l'État qui, au contraire, ne voyait pas l'initiative d'un bon œil, mais avec l'appui de chercheurs en santé publique. Cette absence des pouvoirs publics a été compensée par l'aide de la coopération française. La construction a été financée par le partenariat Angers-Bamako et par des legs. Aujourd'hui, les consultations sont suffisantes pour couvrir les frais de fonctionnement, surtout qu'elles sont parfois complétées par des ressources d'organismes à but non lucratif et par des programmes nationaux (ex. vaccination). Le



Cescom de Banconi a fréquemment été pris en modèle et aujourd'hui 350 Asaco et Cescom sont implantés partout au Mali. » (Fleuret, 2012).

Des écoles communautaires. *« Face à une démographie galopante, l'insuffisance des ressources matérielles, la pauvreté croissante des populations, les pouvoirs publics ne pouvaient plus répondre quantitativement et qualitativement à la forte demande de l'éducation. C'est pourquoi des initiatives locales vont émerger en milieu rural comme en milieu urbain dans la création d'écoles par les communautés qui prennent en charge la construction des locaux, les frais d'entretien et de fonctionnement, ces écoles bénéficièrent officiellement d'un cadre réglementaire en 1994 par le décret n°94448 PRM. L'obtention de ce cadre juridique est loin de pallier toutes les difficultés de ces écoles. En effet la qualité des intrants constitue aujourd'hui un « goulot d'étranglement » pour les écoles communautaires (EC). Elle se présente avec une certaine acuité dans un contexte caractérisé par la décentralisation (DE) de l'éducation. Cette nouvelle donne suppose une implication des populations dans la gestion et le fonctionnement de leur école dans le cadre d'une dynamique partenariale avec les autorités administratives et scolaires de leur localité » (Traoré, 2017).*

Des paysans qui forment d'autres paysans. *« Dans le village de Bla, au centre du Mali, les agriculteurs des écoles d'agriculture de terrain se sont organisés en un réseau de facilitateurs qu'ils ont appelé « Réseau GIPD » (Gestion intégrée de la production et des prédateurs). Siaka Dioni, la quarantaine, vit à Bla et est membre du Réseau. Il est devenu facilitateur deux ans après avoir suivi sa première formation aux champs écoles des producteurs en 2009. « J'ai décidé de participer à un champ école des producteurs du programme GIPD car mes voisins disaient qu'ils en obtenaient de bons résultats. J'étais curieux d'en savoir plus. ». Siaka est l'un des 42 facilitateurs qui ont été formés jusqu'à présent par le programme GIPD dans la région de Bla et qui sont maintenant des membres actifs du Réseau GIPD. Le programme de la FAO a démarré dans la région en 2002, avec la formation d'une poignée de facilitateurs à Sikasso, à plus de 100 kilomètres de Bla. À présent, le Réseau GIPD se développe à toute vitesse et des formations sont organisées à Bla, ce qui rend moins onéreux et plus simple le renforcement des capacités dans les communautés avoisinantes. Depuis sa création, le Réseau GIPD a formé plus de 4 000 agriculteurs et le nombre ne cesse de croître³ ».*

Compte tenu des perspectives démographiques et d'évolution des moyens financiers et humains des États, *il est plus que probable que ce type d'initiatives locales va continuer de se développer et prendre une très grande ampleur*; en matière d'éducation et de formation, de santé et autres services de base, sans doute également en matière de sécurité.

³ <http://www.fao.org/in-action/increased-local-capacities-benefit-rural-communities-in-mali/fr>.



Vers de nouvelles formes de politiques publiques

Dans les 20 prochaines années et sans disposer de moyens financiers et humains supplémentaires, les gouvernements des pays sahéliens devront faire face à une augmentation de leur population totale de 170 %, urbaine de 230 % et rurale de 150 %. Cette population – qui demeurera informelle dans son immense majorité - sera soumise aux conséquences des changements climatiques (hausse des températures moyennes et multiplication des événements extrêmes) et à une pression grandissante sur les ressources naturelles. Face à la faiblesse des appareils administratifs, elle s'organisera localement pour accéder aux services de base⁴.

Quel que soit le secteur – agriculture et sécurité alimentaire, santé, éducation, urbanisme et habitat, éducation, sécurité, énergie, etc. –, les politiques publiques d'aujourd'hui n'ont d'autre choix que de s'adapter à ces facteurs lourds de l'équation du développement.

D'abord en définissant des stratégies en phase avec l'avenir. La priorité donnée au seul développement rural et agricole est déconnectée des réalités et des dynamiques à l'œuvre. La lutte contre l'exode rural est illusoire puisque ce dernier est en réalité très faible et que c'est cette faiblesse qui booste l'urbanisation et non le contraire. La volonté de « formaliser l'informelle » est illusoire. Les politiques doivent accompagner ce qu'elles ne peuvent empêcher.

Ensuite en acceptant que, face à l'énormité des défis, les moyens des gouvernements resteront dérisoires. Les politiques publiques n'auront d'autre alternative que de s'appuyer sur les acteurs et les initiatives au niveau local ; non pas (non plus) en tant qu'opérateurs subsidiaires, mais en tant que coproducteurs et acteurs centraux de ces politiques.

Comment améliorer la santé de **tous** ? Les tradipraticiens sont les opérateurs de santé à qui s'adresse l'immense majorité de la population. Ces guérisseurs, sages-femmes, pharmaciens traditionnels sont – de facto - au centre des problématiques de santé publique des pays du Sahel. Est-il possible d'en faire les acteurs **centraux** des politiques de santé publique, et comment⁵ ? Même question pour l'éducation, pour la justice, pour les routes, pour la sécurité.

C'est à l'intelligentsia, et plus généralement aux sociétés sahéliennes, de répondre à ce type de questions. L'idée que les politiques publiques devraient avoir comme première priorité d'accompagner les acteurs locaux, de les aider à se structurer, de mieux les former, fait son

⁴ On pourra s'étonner de l'absence totale des problématiques sécuritaire dans cet « avenir visible ». C'est qu'à l'échelle d'une vingtaine d'années, il est impossible d'en anticiper les évolutions. Elles pèseront cependant – lourdement - à court et moyen termes.

⁵ La médecine traditionnelle est déjà reconnue par les ministères de la santé.



chemin. Personne ne demande la disparition de l'État. Il a déjà disparu dans nombre de régions. Comment le réinventer pour qu'il revienne ?

Références

- Billand, A. (2018), « Le Sahel doit augmenter les rendements agricoles pour nourrir sa population », interview d'Alain Billand (CIRAD) par euractiv.fr.
- CIRAD (2017), « Faire et penser« territoire » en envisageant le futur : prospective territoriale dans les régions de Ségou au Mali et du Vakinankaratra à Madagascar, Jean-Michel Sourisseau et al
- CSAO/OCDE (2020), Base de données géospatiale sur les villes et les dynamiques d'urbanisation en Afrique, www.africapolis.org.
- Fleuret, S. (2012), Expériences locales en santé communautaire : exemples choisis au Canada, Brésil et Mali, expérimentation en France, *Bulletin de l'Association de géographes français*, Association des géographes français, Géographie de la santé en France, pp.227-246.
- GSM Association (2018), *L'économie mobile : l'Afrique de l'Ouest 2018*, 36 p.
- Initiative plus d'eau pour le Sahel (2018), « Mieux connaître les ressources en eau souterraine du Sahel : de la nécessité d'une approche innovante et inclusive », <http://www.morewaterforsahel.com>.
- Le Monde Afrique (2018), « Au Sahel, le climat durablement perturbé depuis la « grande sécheresse », par Lebel T., G. Panthou et T. Vischel, publié le 12 novembre 2018 à 16h52 - Mis à jour le 12 novembre 2018 à 16h56.
- Maliactu.net (2019), « Lettre de Mamadou Lamine Siby à l'élite malienne : un malaise généralisé s'empare du pays, 2 octobre ».
- Ministère du Plan du Niger (2017), *Niger 2035 : Un pays et un peuple prospères. Tome I : Diagnostic, Enjeux & Défis*, République du Niger, 52 p.
- OCDE/CSAO (2013), *Peuplement, marché et sécurité alimentaire*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264187412-fr>.
- Traoré, I.S. (2017), « Les écoles communautaires au Mali face à la décentralisation de l'éducation. Les paradigmes d'une inégalité zonale », dans *L'éducation en débats : analyse comparée*, n°8, pp. 59-75.